

Les provinciales

« La force est la reine du monde, et non pas l'opinion. — Mais l'opinion est celle qui use de la force. — C'est la force qui fait l'opinion. La mollesse est belle, selon notre opinion. Pourquoi? Parce que qui voudra danser sur la corde sera seul; et je ferai une cabale plus forte de gens qui diront que cela n'est pas beau. » Pascal

N° 41 / 7 JUIN 1994 / 20 FF

Mon Général,

L'ingratitude des peuples est la consécration définitive des hommes qui ont dominé de grands événements et qui déjà appartiennent à l'histoire. Vous le saviez, mon Général, pour l'avoir éprouvée une première fois, mais le choix des Français, s'il est profondément attristant et s'il me peine personnellement plus que je ne saurais le dire, ajoute encore, et beaucoup, à la grandeur du général de Gaulle.

Ce qui est grave pour l'avenir de la France, c'est que les Français aient apporté hier la preuve qu'ils ne souffrent pas d'être gouvernés et, en même temps, qu'ils se refusent à accepter vraiment la responsabilité de leur destin. Voilà de quoi satisfaire les politiciens de tous bords dont rien ne va plus tempérer les ambitions et les rivalités, libres qu'ils sont enfin de planter sur une scène déserte leurs décors d'illusions et de rêves.

Mais plus tard, après de nouvelles folies et de nouvelles épreuves, qu'il est trop facile de prévoir, l'exemple que vous avez donné à la nation, s'il n'est terni ni altéré, sera compris et suivi, j'en ai le ferme espoir. Un jour, les Français retrouveront les chemins où vous avez voulu les engager car, on aura beau faire et dire, ils se souviendront du général de Gaulle.

Je vous prie de recevoir, mon Général, les assurances de ma haute considération et je vous demande de bien vouloir me croire toujours

Votre affectionné
HENRI

LE DIALOGUE SUR LA FRANCE ENTRE DE GAULLE ET LE COMTE DE PARIS l'analyse de Pierre Boutang

De Gaulle : « Oui, on peut faire une autre République... un dictateur... un empereur. Oui... mais ce qu'il faut faire, c'est un roi et pas autre chose. » (Entretien du Prince avec le Général, le 17 juin 1960.)
« Je salue nos rois et leurs descendants, dévoués serviteurs du pays » (à Amboise, le 10 mai 1957.)



Ce qu'il faut faire, c'est un Roi et pas autre chose.

Ne sachant, et n'ignorant pas, non plus, tout, du fantastique dialogue sur la France développé, de 1954 à 1970, entre De Gaulle et le comte de Paris, nous rêvions, l'autre été, d'une soudaine prise de connaissance de leur propre histoire récente par les Français qui se piquent naïvement d'être informés. « Informés », ils le sont, sans doute, au sens du modelage et du tripatouillage où la millénaire théâtrocratie dénoncée par Platon au troisième livre de ses Lois, devenue à la fois télécratie et pornocratie, les étire en sa matière plastique. Nous rêvions, mais bien éveillés puisque, grâce aux archives du comte de Paris et à celles des héritiers de Charles de Gaulle, cette prise de connaissance, saisissante et incontestable, est désormais possible, flanquée — si l'on peut dire — sous le nez de tout Français soucieux de saisir ce que pensait, voulait — et jusqu'à quelque point préparait, l'homme qui a disposé, en plusieurs moments pouvant et ayant dû décider d'un long avenir, du plus grand pouvoir politique concevable légiti-

mement depuis Richelieu et Louis XIV.

Le document est là, il existe désormais, dans les 286 pages publiées aux éditions Fayard ; notre rêve, comme un secret désir l'appelait — au sens d'une prière —, est devenu disponible. Qu'en ferons-nous? Que ferons-nous pour qu'il soit répandu, compris, mais surtout prolongé et accompli dans la vie de la France : non comme un « regret » mais comme la définition d'une tâche ?

Nous étions bien éveillés

Non, notre enfance et notre jeunesse n'avaient pas rêvé, ou leurs rêves actifs démontrent en acte qu'ils étaient le contraire d'une chimère... Nous chantions et criions que « les rois ont fait la France » et qu'elle se défait sans Roi. Dans l'actualité de 1960, c'est sur ce faire qu'un De Gaulle orientait le regard ; or ce qu'il faut, c'est ce qui manque, et tel, s'il le faut absolument, que lorsque ça manque on en meurt. Dans le prodigieux document, Charles de Gaulle tient ensemble les deux axiomes : qu'il faut faire un roi,

Lettre écrite par le prince Henri, comte de Paris, chef de la Maison de France, le 28 avril 1969, lendemain du référendum qui, avec 53% de « non », allait entraîner le départ du général de Gaulle.
Dialogue sur la France, Éditions Fayard, février 1994 ; le livre comporte la correspondance échangée entre le comte de Paris et le général de Gaulle, ainsi que les rapports détaillés de leurs entretiens, rédigés par le Prince après chacun de ceux-ci.

et rien d'autre, mais, du même coup, qu'il n'est pas à faire, puisqu'il est là, qu'il préexiste au manque et à la douleur pérenne de la France qui se défait.

Le scrupuleux historien qui, en quelques pages, et à la suite de l'avant-propos du comte de Paris, Rencontres avec le destin, introduit au prodigieux document, confie quelque mélancolie d'après le référendum de 1969 : « une autre époque s'ouvrirait. L'histoire de France est faite aussi de regrets. » Oui, un apparent et provisoire échec peut être matière au regret, et seule une philosophie de l'histoire attentive à Bossuet comme à Maistre permet de l'évacuer, avec ces trois propositions originelles : 1) toute entreprise humaine est tirée à d'autres fins que les siennes propres et apparentes ; 2) par là tout est, à la lettre, surprenant ; 3) néanmoins « tout s'avance selon une suite réglée »...

C'est la suite, et elle seule, en quoi il n'est plus douteux que croyait l'ancien chef de la France libre (comme y croit l'héritier des Capétiens, et comme y croient ses successeurs) — c'est cela qui est providentiel en demeurant un objet d'espérance renouvelée, qui fondera « la suite réglée » selon Bossuet, si la France, la chrétienté, ou le monde même ne finissent avant la preuve. Et certes cette hypothèse finale n'était pas absente des calculs proprement gaulliens ; peut-être à quelques moments fut-elle même dominante...

β

Jean Tulard note que De Gaulle « restait profondément monarchiste », cela « même s'il pensait » — quelquefois, non toujours, « que l'heure n'était pas venue ». Et non pas l'heure de rester, mais celle d'apparaître ainsi, ou de le révéler aux Français. Pourtant il en courut le risque, et ce n'est guère que dans un clan de monarchistes français que son royalisme fut exclu des prévisions ou calculs. Le propos qu'on lui a prêté sur Maurras qui « aurait eu tellement raison qu'il en serait devenu fou », s'il ne nous paraît pas authentique, répondait, pour la conséquence, aux accusations de maurrassisme dont le monde des Poncec et des Poncecifs le voulait accabler, et reconnaissait dans la raison dite presque excessive, tout ce

qu'illustrent les entretiens du Dialogue.

Un poète, Paul-Jean Toulet...

Empruntons à un très grand poète (très peu politique, bien que ses convictions l'aient très tôt rangé aux côtés de Maurras), à Paul-Jean Toulet, une espèce de prophétie qui pouvait alors étonner : sa correspondance en conserve la trace au lendemain des élections de 1919 et du triomphe éphémère du « bloc national » :

« Que pensez-vous de ces élections magnifiques ? Avec un progrès, à la prochaine fois, on pourrait songer à abolir les lois d'exil, à nommer Mr le Duc d'Orléans Président de la République, ensuite à vie, puis héréditaire. » (Toulet, Œuvres, lettres à R. Philipon, p. 1174)

... et un président, Poincaré

« le prestige impersonnel
et durable d'une dynastie. »

En effet l'obstacle de la loi d'exil ne devait être levé que trente ans après, mais le « scénario » d'un passage légal, sans besoin de coup de force, de la république à la monarchie se proposait déjà aux esprits les plus hardis ou rapides.

Mais un président de la République, Raymond Poincaré, y devait faire déjà, dans ses

Mémoires, une allusion rêveuse, fortement motivée, que relève le comte de Paris, en marge de son propre dialogue avec Charles de Gaulle :

« Je songe au roi que j'ai maintenant à recevoir. Comme Georges V d'Angleterre, Christian X de Danemark est un souverain constitutionnel. Il connaît, lui aussi, tout ce qu'a d'ingrat le rôle d'un chef d'État irresponsable, soumis aux variations des volontés populaires ; mais il a, du moins, pour le soutenir aux heures incertaines, le prestige impersonnel et durable d'une dynastie. Dans les pays monarchiques, le roi peut encore, sans doute, apparaître à son peuple comme la pure image de la patrie. Dans une république, un président élu, ce n'est qu'un homme politique, qui est sorti du rang hier et y rentrera demain, et qui, même dans l'exercice de sa magistrature, conserve des partisans et des adversaires ; il a beau faire pour s'élever au-dessus de la lutte, il traîne avec lui le souvenir de son passé, et même lorsqu'il a entièrement dépouillé le vieil homme, il n'est qu'un symbole obscurci de la nation. Est-ce vraiment la France que je représente aux yeux de ces braves gens qui sont là debout sur les trottoirs ? Ou si c'est aux grands chevaux noirs, attelés à la daumont, et aux postillons qui les montent, que s'adressent ces saluts et ces acclamations. »

Aucun doute : les acclamations allaient, en attendant la réalité du Roi encore à faire ou à reconnaître, aux chevaux...



Le projet à l'origine

De Gaulle était-il sincère ?

Impossible d'omettre la question préliminaire de la sincérité du général de Gaulle dans son projet monarchique, bien que, au degré d'engagement et de vraisemblance où il l'a laissé se développer, le simple doute ne soit plus possible. Ni l'intérêt effectif, qui, dans le cas, n'est pas séparable de l'image, ni l'obsession de sa propre grandeur et de l'originalité de son aventure, ne pouvaient suffire à imposer chez lui, comme un paradigme toujours présent, une référence unique, le pouvoir monarchique et son

hérité. Il s'agit bien pour lui d'une sorte d'évidence axiomatique que confirment les témoignages de respect, avec la stricte observance d'un rituel de participation à tout l'heur et malheur d'une famille royale dont il est à la fois une sorte de héros adopté, et un soutien reconnu pour providentiel. Si fort ce lien « axiomatique » que le comte de Paris en vient à formuler cette sorte d'appartenance adoptive : « le Général se conduisait comme un souverain de notre lignée » ; mais cela décrit l'indépendance à l'égard des partis, non sans rappel de la différence existentielle, générique (au delà de la politique

et qui exclut toute usurpation, même en songe) : « si j'incarne le pouvoir, je n'incarne pas un principe, soyez-en assuré ; jamais je n'y ai songé, je remplis seulement ma tâche. » Et, à plusieurs reprises « vous êtes le Roi, et je ne suis qu'un homme qui passe ». Passage singulier, prodigieux mais qui n'abolit pas la différence du Roi et du sujet ; cette différence n'appartient qu'à Dieu.

L'intention monarchique de Charles de Gaulle suppose précisément la distinction de la tâche à accomplir et du principe qui ne s'invente pas mais s'incarne. Quoi que l'on pense de l'orgueil du chef de la France libre, c'est l'humilité devant le principe de l'unité française et de la famille de France qui apparaît à l'historien.

Jusqu'à 1953...

Les relations des deux personnages avant 1953 nous sont inconnues et nous ne disposons d'aucune littérature ou document qui s'y rapporte. Dans l'ascendance du Général ce n'est pas du tout du côté d'un milieu « royaliste » que de vagues présomptions furent mentionnées, mais plutôt de sympathies « dreyfusardes ». Chacun sait que sa carrière militaire, et son œuvre de stratège — jusqu'à 1938 et la publication de *La France* et son armée — rencontrèrent l'appui de Pétain, mais aussi, près de 1940, de Paul Reynaud ; le « Dictionnaire de l'histoire universelle » de Michel Mourre le dit « quelque peu sympathisant de l'Action française », sans négliger l'intérêt suscité par sa personnalité chez des « républicains » comme Blum et Reynaud.

Lorsqu'a lieu la première rencontre, en 1953, De Gaulle a quitté le pouvoir depuis 1947 ; il mentionne que l'événement, dont Edmond Michelet fut l'intermédiaire, a beaucoup tardé : « je l'attends depuis longtemps. » On verra ci-dessous qu'il s'absentait de juger un retard qu'il a regretté, mais dont Jean Tulard propose une explication, tirée des *Mémoires d'exil du Prince* :

« Je n'avais guère apprécié la sévérité excessive, voire la hargne dont il avait fait preuve, au lendemain de la défaite, à l'égard du gouvernement de la France aux prises avec les exigences ennemies. J'avais désapprouvé les affaires, très malheu-

reuses, de Dakar et de Syrie. L'attitude du Général, à la Libération, refusant d'envisager la réconciliation des Français, m'avait également déçu. Décidément, l'amnistie, le pardon sont vertus royales. »

Sans doute ; mais l'échec d'une très grande entreprise, par malheur associée en une opinion qui continue de se tromper (ou de se laisser tromper), au meurtre de Darlan à Noël 1942, avait interrompu le travail du Prince. Il s'agissait, pour Alfred Pose et ses amis, de combler le vide institutionnel créé par le débarquement américain, grâce au dispositif caché, ou inconnu, de la loi Tréveneuc, loi républicaine, prévue en cas de vacance de l'État dans la partie du territoire qui aurait échappé à l'invasion. Cela supposait l'éviction, non le meurtre qui ruinait le projet même et laissait à très court terme la place libre pour l'installation à Alger — contre la volonté des Américains qui avaient inventé et soutenu la substitution de Darlan à l'autorité de Vichy — du chef de la France libre.*

Ce qui allait changer les choses, rendre possible la conjonction du Prince et du Général, absente de tous les calculs politiques dans l'éphémère quatrième république, devait résulter des deux événements de sens opposés : le départ brutal et lourd de mépris du second, et le retour en France du premier grâce à l'abrogation de la loi d'exil à l'initiative du député breton François Desgrées-du-Lou.

Désormais la relation définie dans l'avant-propos du comte de Paris au *Dialogue*, pouvait se développer en ses conséquences :

« Nous nous situons, lui et moi, dans la pure tradition capétienne ; le Général se comportait tel un souverain de notre lignée, il prenait de plus en plus ses distances avec les partis, avec les compétitions des intérêts privés, en vue de restaurer la France et d'assurer son avenir... »

Que si le projet positif, à travers les relais et les obstacles, devait se formuler au cours des cinq années d'agonie de la quatrième république, ce n'est que trois ans après sa fin que le Prince situe (Avant-propos, p. 21) la décision proprement dite, qui engageait l'avenir :

« En 1961, le général de Gaulle m'informe qu'il se retirera du pou-

voir en 1965 et que son souhait est que je lui succède. Ses intentions ne m'ont pas étonné, car, depuis notre première rencontre, il s'était montré de plus en plus confiant et il m'avait parlé maintes fois de l'avenir de la France. Chaque fois, son sens de l'histoire lui faisait évoquer les bienfaits que la monarchie française avait apportés à notre nation, et d'abord son unité, tout en préservant sa diversité grâce à la collaboration du roi et de son peuple.

Nous avons longuement discuté de la proposition qu'il venait de me faire. Je garde la conviction qu'il était sincère dans ses affirmations et dans ses souhaits. Au cours de nos entretiens, j'ai senti qu'il faisait sienne mon approche des problèmes de la France et qu'il approuvait les solutions que je suggérais. »

Le dialogue de 1953 à 1958

Dès la préparation de la première rencontre, la présence et le nom d'Edmond Michelet, fidèle entre les fidèles, qui l'organiserait accompagnent celle de P. Delongraye-Montier, chef de cabinet du Prince. Michelet, ce gaulliste sans condition, il se trouve que l'auteur de la présente étude l'a bien connu, et que c'est par lui qu'il fut persuadé de la conviction monarchiste de Charles de Gaulle. Homme libre par delà toutes les dévotions, Michelet savait mes propres engagements, et qu'un décret de Capitant contresigné par De Gaulle m'avait exclu de l'Université où je ne serais réintégré qu'en 1966. Je conserve précieusement le mot de dédicace à son livre de mémoires, *Rue de la Liberté*, qui vaut bien mieux que n'importe quel certificat de résistance : « Pour P. B., qui méritait bien de connaître, lui aussi, les charmes de cette Rue de la Liberté, fréquentée par tant d'amis communs... » L'envoi est de novembre 1955 en un moment où le souci premier de Michelet tenait à ce rapprochement de ses deux amis, le Prince et le Général, et à leur proximité croissante.

Le 1^{er} juillet 1954 Delongraye-Montier est reçu par le Général ; il a rendu compte de sa visite, et du propos de Charles de Gaulle :

« Michelet m'a dit que Monseigneur le comte de Paris désirait me rencontrer, je souhaite moi-même le

* L'idée d'utiliser la loi Tréveneuc sur l'appel aux Conseils Généraux dans le cas où le Pouvoir serait empêché dans son exercice, ou prisonnier, était d'Alfred Pose, le banquier monarchiste qui se trouvait en Afrique du Nord avant que les Américains n'y débarquent (8 nov. 1942). Le comte de Paris ayant été injustement mis en cause dans le meurtre de l'amiral Darlan, Pierre Boutang montra, début 1981, dans un article au *Monde* que l'assassinat fut en réalité l'unique cause de l'échec d'un arbitrage du Prince, qui eût changé toutes les conditions politiques de la Libération.

voir. Cette rencontre a beaucoup tardé, je l'attends depuis longtemps, depuis la guerre. Il reste à en fixer les modalités. »

Puis, à propos de ces modalités : « Le comte de Paris est le roi, moi je ne suis que l'homme qui passe. J'exprime le désir que cet entretien ait lieu sans complications chez qui le Prince voudra. »

L'entretien du 1^{er} juillet 1954

L'entretien eut lieu chez E. Monick à Saint-Léger-en-Yvelines. La version est celle du Comte de Paris ; nous en retenons ici le moment le plus fort, où l'expression de l'allégeance et la fidélité est le plus libre, avec une nuance de tendresse assez extraordinaire pour toute idée préalable du caractère du chef de la France libre...

« G^{al} — Le pays n'est pas mort ; il y a des raisons d'espérer. Si la France doit mourir, c'est la République qui l'achèvera et alors c'en est fait, c'en sera fini ; d'ailleurs, la République n'est pas le régime qui convient à la France. Si la France doit vivre, alors la monarchie aura son rôle, pour moi je crois qu'elle n'est pas finie. En l'adaptant, en lui donnant un sens, elle peut être utile. (Le Général prend un temps de réflexion.) Je tiens à dire à Monseigneur que j'ai attendu le Prince à Londres avec impatience ; sans vouloir porter une appréciation, je regrette que Monseigneur ne se soit pas associé de près au mouvement. Le Prince en a décidé autrement, il a ses raisons, je n'ai pas à juger, mais j'ai regretté... Les événements diront qui avait raison (cette dernière phrase donne le sens et non le mot à mot). Voyez-vous, j'ai voulu résoudre, après guerre, les problèmes institutionnels et gouvernementaux ; je l'ai tenté ; peut-être avec des pensées différentes ou avec d'autres hommes à la tête, aurait-on réussi ? Je ne sais... et puis c'est fait... Le système ne peut pas fonctionner. Il faut un exécutif fort, il faut résoudre d'une manière autoritaire les problèmes... La France n'aime pas la dictature. Alors, quand la France aura à choisir entre le désordre et l'anarchie ou une dictature, il est possible de lui présenter la monarchie avec ce qu'elle éveillera de traditions, de souvenirs, dont les Français ont la nostalgie. En 1940, la République est morte, depuis ce ne sont que des sursauts sur la pente descendante, des figurants, brillants

ou insignifiants, qui passent : Mendès France, Pinay. Vous le savez bien, par la manière dont vous êtes reçu, accueilli ; tout le monde vous entoure de respect et d'affection.

M^{sr} — Oui, c'est exact, les Français ont cette nostalgie monarchique ; partout, on me reçoit d'une manière touchante.

G^{al} — Vous le voyez bien par les personnalités que vous recevez... et je suis là, près de vous. »

Les réflexions du Prince insistent sur le point majeur : De Gaulle « s'est situé dans le futur », un futur où le projet monarchique a sa place. D'ailleurs, recevant le duc de Praslin le 13 septembre suivant il le charge expressément de dire au Prince que son impression a été profonde et définitive, et « qu'Il doit désormais compter sur lui en tout et pour tout. »

La question majeure a donc bien été posée et nous connaissons la réponse, mais celle qui va peu à peu dominer, puis gêner toutes les autres, rôde tout autour, bien qu'elle soit rejetée — de manières diverses, par les interlocuteurs : le Prince exclut de son horizon, à ce moment, la perte possible de l'Algérie ; mais De Gaulle espère que celle-ci « restera tranquille parce qu'il a accordé la citoyenneté aux indigènes »...

Quant à l'Afrique noire, le Général « a constaté une collaboration entre Noirs et Blancs qu'il n'avait pas connue autrefois » et « cette réussite a fait gagner 25 ans »...

La seconde rencontre (Rueil, 5 juillet) La troisième (13 mars 56)

A Rueil, cette constatation mélancolique sur les suites immédiates de la Libération : « J'ai tenté le rassemblement des Français, ils m'ont suivi ; puis, repris par leurs intérêts, ils m'ont quitté. »

A Saint Cloud, le 13 mars : « Le régime ne peut pas fonctionner normalement tant que chacun se croit

le droit de gouverner ; la nation secrète une petite faune d'hommes dont l'ambition de chacun est d'être chef du gouvernement, et toutes les combinaisons s'échafaudent pour qu'à tour de rôle, chacun y parvienne. Tant que la source de l'autorité ne résidera pas dans un principe supérieur indiscuté et indiscutable, il n'y aura pas d'autorité, ni de gouvernement ni de continuité (...) Il est certain que le régime ne peut durer, un moment viendra où un changement de régime sera nécessaire. Deux hypothèses : ou bien je suis décédé, ou bien je suis en vie ; dans ce cas, je prendrai une part active aux événements, et c'est dans cette éventualité que je me réserve. Je veux être intact (...)

Cette fois-ci, je n'agirai pas comme la fois précédente. Je croyais alors qu'en rendant à la France sa liberté, elle repartirait d'elle-même. Maintenant je suis convaincu du contraire. Il faudra la conduire vers son destin.

Tout d'abord, il est nécessaire de redresser la situation, de remettre les choses en ordre, de refaire la France. Ce sera une période de dures épreuves. Comme toute dictature qui n'a pas de lendemain, cette période n'en aura pas ; c'est là où la monarchie peut apparaître comme la solution, la solution de paix, celle de la réconciliation et de la pacification. »

Par delà toutes les spéculations sur la possibilité du projet qui se transforme selon les obstacles et l'événement, mais ne change pas en essence, retenons comme un signe primordial la lettre du 30 juin 1957 à l'occasion du mariage du prince Henri et de Marie Thérèse de Wurtemberg :

« (...) parce que la vie de Votre famille s'identifie avec notre Histoire, parce que ce qui vient de Vous dans le présent est exemplaire pour le pays, parce que Votre avenir, celui du prince Henri, celui des Vôtres, sont intégrés aux espérances de la France, je salue l'union que Dieu va bénir comme un grand événement national. »



La fin et les moyens (1958-1966)

Dès le 9 juin 1958 la quatrième république est morte, et De Gaulle remercie le Prince de son approbation renouvelée.

« Le témoignage que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, la marque de confiance que Vous voulez bien m'exprimer me touchent et

m'encouragent au plus haut point. La mission qu'il me faut assumer ne saurait être mieux définie que par Vous-même : sauvegarder l'unité de la France, la préserver de l'anarchie, tâcher que, vis-à-vis du monde, elle retrouve sa grandeur.

Je me permets, Monseigneur, de formuler le souhait que les circonstances me permettent de recueillir directement auprès de Vous les conseils qu'il m'a été donné d'y trouver en d'autres temps. »

En effet, comme le note Jean Tulard « des liens vont s'établir entre le comte de Paris, qui a approuvé l'avènement du Général dès le 3 juin, et le chef de l'État, sous la forme d'entretiens au palais de l'Élysée, de lettres et de télégrammes. Thèmes abordés : la restauration de l'État, les affaires familiales, la question algérienne surtout... Il y a véritable convergence de vues. Vers quel but ? L'entretien du 18 décembre 1962 est à cet égard éclairant. La question algérienne résolue, le général de Gaulle semblait décidé à ne pas se présenter à l'élection présidentielle de 1965. Il l'affirme au comte de Paris et l'encourage à tenter sa chance, même si, lui dit-il, il échoue une première fois. La présidence de la Croix-Rouge pourrait être un bon tremplin, mais le Prince se heurte à l'ambassadeur François-Poncet. Le général de Gaulle, même si ses relations avec le Prince s'espacent, semble résolu à se retirer. Pourtant, après avoir entretenu le secret jusqu'au bout, il se décide, le 4 novembre, à se présenter. Il n'obtiendra au premier tour que 43,71% des suffrages exprimés et 54,5% au second. Son autorité sort affaiblie de l'élection. On notera qu'au cours de l'année 1965 la correspondance entre le général de Gaulle et le Prince est très mince. »

Il n'est pas négligeable que le Général ait tenu à étendre sa relation, au delà de la personne du Prince, à la famille royale, et d'abord au Dauphin qu'il reçoit à l'Élysée dès septembre 1959 et qu'il accueille aux chasses de Rambouillet.

« Dès la fin de votre service militaire, (lui dit-il) il serait bon que vous soyez affecté à la Défense nationale ; ainsi, jeune officier rentrant d'Algérie, vous seriez un trait d'union entre cet organisme et moi-même avant que je ne vous prenne définitivement à mes côtés. »

Puis il m'explique quels seront les problèmes que je verrais à ses côtés — c'est-à-dire tout. »

Il a été conté que la décision de retrait de la candidature de 1965 retardant la transmission du pouvoir au Prince pouvait avoir pour cause un jugement défavorable, ou inquiet, que De Gaulle aurait porté sur le comte de Clermont. Rien ne le confirme, et l'intention exprimée de « le prendre à ses côtés » le rend improbable.

Le 17 juin 1960

Ce jour-là le Prince ose confier au Général ce que sa situation peut avoir d'ambiguë. Il souhaite de savoir s'il lui est possible, et comment de servir réellement et pratiquement le pays. La réponse reste claire :

« G^{al} — Je dois vous dire, Monseigneur, en mon âme et conscience, la vérité. Je sais combien votre action est utile, combien elle est pénétrante, encore aujourd'hui, je la mesure et la perçois. Vous êtes, en effet, un recours, je vous le disais au cours de l'un de nos entretiens. Je pensais alors que la monarchie pouvait venir, mais je la voyais consécutive à un choc dans le pays, à une catastrophe la rendant nécessaire.

Les choses étant ce qu'elles sont, j'ai été appelé à sortir de ma retraite contrairement à ce que je pensais. J'ai pris le pouvoir avec votre assentiment, et vos encouragements publics m'ont été un précieux soutien. (Silence.)

Je vous dois la vérité, Monseigneur : je crois profondément à la valeur de la monarchie, je suis certain aussi que ce régime est celui qui convient à notre pauvre pays déchiré par des régimes qui l'ont conduit à cet état navrant. J'en suis de plus en plus convaincu. D'ailleurs, pour défendre ce pays contre ses divisions intestines, sans cesse renouvelées, c'est une lutte perpétuelle (...)

J'incarne le pouvoir, je crois que de ce fait, je rends service à cette idée, elles s'accrédite dans le pays, les Français s'y habituent progressivement.

M^{se} — Oui, et cela est déjà considérable.

G^{al} — Je ne sais si je tiens bien cette place ; je fais de mon mieux, j'entreprends ce qui est possible, naviguant entre les difficultés. Si j'incarne le pouvoir, je n'incarne pas un principe, soyez-en assuré ; jamais je n'y ai songé, je remplis seulement ma tâche. »

Oui claire réponse et pleinement satisfaisante en doctrine, en

théorie politique ; pourtant cette double incarnation du principe et du pouvoir ne peut se prolonger longtemps, si forte que soit l'adhésion du pouvoir à son principe, car c'est le possessif, son, qui y devient équivoque.

Or, on le verra très vite, même quand tout est résolu au fond et en principe, les obstacles mineurs surgissent. Et surtout, l'événement de mai 1958 a pu liquider la quatrième république, mais n'a pas dénoué la tragédie algérienne. Le Prince le sent et le sait ; De Gaulle, lui, oscille entre la colère et le dégoût ; le premier va donc concevoir et faire admettre en principe par le second le projet qu'il croit seul de nature à maintenir l'Algérie dans le domaine français, sous une forme qui n'est d'ailleurs pas l'Algérie française. C'est le projet de Proconsulat développé dans la « note sur l'Algérie » qui accompagnait la lettre du 12 mai 1959 à De Gaulle...

La note sur l'Algérie

« Dès l'an dernier, le général de Gaulle est apparu plus ou moins confusément à tous comme l'unique solution personnelle à l'inextricable rébus algérien insoluble si l'on voulait le résoudre par le seul biais politique. Mais le Général, qui se trouve avoir la responsabilité écrasante de la Communauté tout entière, ne peut à la fois assurer ses charges à l'égard de la métropole, des États et territoires de la Communauté, et accorder à l'Algérie toute la présence qui s'imposerait. C'est pour cela d'ailleurs qu'il a demandé à ses ministres d'être le plus fréquemment possible en Algérie. Mais il vaudrait mieux qu'il délèguât ce pouvoir à une personnalité de très grand relief, sorte de proconsul permanent. Or, pour cette tâche, un seul nom s'impose actuellement, celui du comte de Paris (...)

Il se trouve que le prestige du comte de Paris est grand parmi les musulmans parce qu'il est considéré comme l'ami du roi du Maroc (Mohamed V) et qu'il a pris des positions disons « libérales » dans les affaires du Maroc et de la Tunisie. Par contre, le Prince a toujours été catégorique depuis trois ans sur le fait que l'Algérie devait rester française et que le FLN n'était pas l'interlocuteur politique acceptable : mais les bulletins du Prince ne se sont jamais prononcés en faveur de l'intégration.

Enfin, le comte de Paris est arrière-petit-fils des princes d'Orléans, conquérants de l'Algérie, si bien que les Français d'Algérie ne peuvent le suspecter de vouloir « brader » ce territoire. A l'égard des musulmans eux-mêmes, qui accordent tant d'importance au prestige du vainqueur et de la force généreuse, le nom du descendant de ceux qui conquièrent l'Algérie serait une garantie de respect (...) Le fait d'avoir, en quelque sorte, comme vice-roi le descendant d'Henri IV, le chef de la Maison de France devrait provoquer chez eux un choc psychologique extrêmement efficace pour obtenir cette intégration des âmes tant souhaitée. »

A l'Élysée le 14 février 1961

Quelque six mois après, ce nouvel entretien révèle un De Gaulle tranquillement sûr, ou pensant qu'il doit paraître tel pour encourager le Prince :

« G^{al} — Oui, je crois que la France va doucement vers sa traditionnelle et bonne vieille monarchie ; si elle n'arrive pas à ce havre, ce sera le communisme et la fin. Je suis persuadé qu'elle y arrivera, soit après des épreuves, une révolution, soit dans le calme. Les circonstances commandent.

M^{gr} — Je souhaite que ce soit dans le calme.

G^{al} — Oui, les circonstances seules nous orienteront. Beaucoup disent qu'après moi ce sera le chaos, au fond ils le souhaitent, mais si les Français s'habituent à un pouvoir « monarchique », entendez dans le sens étymologique du mot, alors peut-être...

M^{gr} — Oui, mon Général, c'est bien ce que je souhaite et en me voyant faire ces voyages, les Français sentiront que je suis dans la ligne de votre succession. »

La lettre du Prince le 27 octobre 1961 et l'entretien du lendemain

Dans le prolongement de la note transmise, le Prince écrivait à De Gaulle pour préparer une nouvelle rencontre.

« Il me semble que l'histoire la plus récente de ma famille, encore présente dans l'esprit des Français, ma propre vie, les longues années que j'ai passées en Afrique du Nord, la connaissance que j'ai des musulmans, des Européens installés là-bas, tous les liens qui m'attachent à cette

terre me donnent le droit de parler et, peut-être, la chance d'être entendu de beaucoup. C'est pour-quoi, je vous offre mon concours.

Bien entendu, je ne pense pas être seul qualifié pour une mission de cette importance. Si je crois devoir attirer votre attention sur l'urgente nécessité de cette présence morale, il vous appartient, mon Général, de choisir celui que vous jugerez mieux à même de l'affirmer.

En tout cas, et quelle que soit votre décision, je vous demande de me permettre de n'être pas absent de la vie nationale le jour où sera tournée une page de notre histoire, alors que les miens y ont écrit des lignes glorieuses. »

Peut-être y a-t-il une nuance d'amertume et de souci de n'être dupe en aucun cas, même d'une bonne intention qui resterait dans le possible, en cette dernière phrase qui prolonge la question :

« M^{gr} — En conscience, approuvez-vous la décision que j'ai prise de servir mon pays avant toute autre considération ?

G^{al} — Vous faites bien. Vous aurez donc trois ans à vous préparer. Je ne me représenterai pas à la fin de mon septennat.

M^{gr} — C'est regrettable, mon Général, vous devriez continuer : la France a besoin de vous.

G^{al} — Non ; il ne vaut mieux pas. Je suis âgé et fatigué. Et puis, renouveler mon mandat ce serait enlever toute sa valeur à cette succession. Il vaut mieux que ce soit ainsi. Comme je vous le disais, même si vous ne deviez pas réussir la première fois, vous auriez posé votre candidature et plus tard, si les circonstances l'exigeaient, vous pourriez alors remplir votre tâche. »

Le bâton François-Poncet dans les roues...

Le retour de la France à sa « bonne vieille monarchie » — les mots sont du Général —, et la tâche prévue pour le comte de Paris supposait dans l'esprit du Général que celui-ci commençât de jouer un rôle international, incarnât la France dans le monde. Le moyen trouvé, et accepté par le Prince était la présidence de la Croix-Rouge internationale.*

Autour de la Noël 1962 — et le jour où De Gaulle demande au Prince s'il est « décidé à aller jusqu'au bout », c'est-à-dire non pas à « prétendre » — terme qu'il exclut — mais à être le Roi (« Il faut aller jusqu'au terme ») il pose la question en apparence assez ridicule ou bizarre, comme une réplique de Macbeth : « accepteriez-vous de prendre la présidence de la Croix Rouge ? » Il est vrai que dans la minute précédente, le Prince ayant mentionné, comme cacique possible de l'opposition « un personnage tel que Jean Monnet, assez dépolitisé mais européen selon la tendance des politiciens », De Gaulle a rétorqué : « qu'est-ce que c'est Monnet ? Rien du tout... »

François-Poncet, ce n'était pas grand'chose. Pourtant cela refusa tout net de céder le fauteuil rosi-crucien ; et répondit : « Autant je serais partisan de l'élection du comte de Paris à la présidence de la République, autant je suis opposé à son entrée à la Croix-Rouge. Le Prince est un homme politique. Il couperait la Croix-Rouge en deux. »

Menteur, bien sûr... D'ailleurs qu'est-ce que la Croix Rouge coupe en deux ?

Un bâton ? Deux bâtons ?



Le soleil couchant et la succession irrésolue

Le soleil ne prévient pas quand il se couche : il y a des paysans et des astronomes pour ça !

De Gaulle avait bien donné une date, 1965 pour le règlement de la succession ; il ne s'y tint pas. Il disait au Prince : « vous aurez trois ans pour... » C'est lui qui eut, et n'eut pas, trois ans pour le mépris, qu'il n'avait pas économisé « malgré le grand nombre des nécessaireux », et pour ne rien

avancer du projet qu'il avait longuement caressé et retourné en tous les sens avec son Roi (comme il y insistait).

Nous réchaufferons-nous à ces derniers rayons ?

L'entretien de janvier 1966

Le comte de Paris entre au volant de sa voiture, par la porte de la

* L'occasion sérieuse et grave des événements d'Algérie ne put être saisie : en raison des circonstances elles-mêmes, qui « commandèrent » autre chose au général de Gaulle ? à cause d'obstacles mineurs ou d'obstacles à la fois politiques et constitutionnels ? (Le Prince évoque son entrevue peu concluante avec le premier ministre, Michel Debré). Toujours est-il que la vitesse des événements ne s'accommodait guère à ce moment avec un certain flou du Général à l'égard d'un engagement officiel du Prince en Algérie. Léon Bloy rappelle qu'à Napoléon lui-même, « le plus grand des capitaines », il arriva de « manquer de décision » au moment stratégique ; qu'il n'y a que Jeanne d'Arc dont on n'ait jamais vu la « liberté d'esprit » être entravée par des « préoccupations personnelles ». En 1961 De Gaulle, lui, se trouvait « fatigué » ; la question d'Algérie, qui rôdait tout autour, finirait de gâter toutes les autres... il faut bien alors que le Général imaginât pour le Prince un autre terrain d'action...

rue de l'Élysée. Est-ce un signe ? ambigu, alors... D'ailleurs c'est le 20 janvier, et demain que l'on guillotina Louis XVI. Quelqu'un y pense.

Le Général conduit son hôte « dans le petit salon de cuir habituel ». Un peu de rite tabagique et respectueux n'est pas omis ; mais le Prince refuse les boissons.

C'est le chef de l'État qui, d'abord, interroge : « Alors, Monseigneur, comment envisagez-vous l'avenir ? (un léger silence). Comment envisagez-vous l'évolution ? »

(Il ne doit pas s'agir du mythe naturaliste bien connu, mais de l'histoire peut-être, qui n'est pas aussi naturelle.)

« M^{sr} — J'avais pensé, avant ces élections présidentielles, que j'aurais pu me présenter à la présidence seul et de mon propre mouvement ; mais l'analyse de cette campagne démontre qu'est vouée à l'échec une candidature qui ne se situe pas dans un des courants d'opinion déjà existant ; si elle n'a pas la caution et le soutien d'une organisation politique ; 45% des Français veulent que votre action nationale marquée par la stabilité et le progrès, par la politique extérieure que vous avez définie, soit maintenue et continuée. Cela est clair : je dois donc me situer dans ce courant et peut-être même être choisi ou désigné par ceux qui l'animent (...)

G^{al} — Il ne faut pas confondre ces élections avec les référendums. Il y avait cette fois-ci le choix entre de nombreux candidats, les électeurs se sont divisés conformément au tempérament des Français — c'est bien décevant. Tandis que, pour les référendums, il n'y avait pas de moyenne mesure : c'était oui ou non. Et puis, il y avait l'inquiétude, le poids de l'affaire algérienne. La peur du danger incitait les Français à faire leur choix. Même au référendum de 1962, l'affaire algérienne était proche, elle pesait sur leur décision. Aux élections dernières, il n'y avait plus rien de tout cela ; tout était oublié ; alors les Français sont retournés à leurs divisions naturelles.

Pour vous situer dans ce courant des 45%, comment ferez-vous ? Je sais que votre action, tout ce que vous dites et écrivez vous y porte, mais encore comment ferez-vous ? Vous avez une position morale connue d'un nombre restreint de personnes, vous êtes respecté mais vous n'êtes pas assez connu du public, de la masse.

M^{sr} — Je prendrai de plus en plus des positions politiques qui me placent dans ce courant et je le ferai avec force et fréquence.

G^{al} — Ah, bon (avec un ton approbateur).

M^{sr} — Sans doute est-ce décevant pour vous de constater que les Français persévèrent dans leur propension atavique à se diviser, mais ils sont ainsi. Néanmoins, vous avez rassemblé les Français.

G^{al} — Est-ce que je les ai rassemblés ? Je ne le crois pas. (Ton sceptique ; grand doute.) »

Charles de Gaulle a donc au moins quelque doute sur ce « courant » et ces 45% :

« G^{al} — Tout d'abord, ces 45%, je ne les ai jamais eus avant ; j'ai tout au plus reçu l'adhésion d'un tiers des Français. En 1946, pour le vote de la Constitution, malgré toutes mes interventions, un tiers seulement m'a suivi. Le RPF ne représentait guère plus ; pour les élections municipales, c'est autre chose... Non, je n'ai eu qu'un tiers du pays pour soutenir ma politique.

Tous les candidats à cette élection ont dissimulé leurs intentions : il est évident qu'aucun d'entre eux n'aurait pu tenir ses promesses. »

Or De Gaulle s'inquiète des perspectives que le Prince n'est conduit à envisager que par la longue descente du soleil depuis l'horizon de 1965 :

« G^{al} — Ne prenez-vous pas de grands risques ? Je veux dire : votre comportement ne compromet-il pas, pour longtemps, la possibilité d'une solution monarchique ?

M^{sr} — Sans doute, mais peut-être ouvre-t-il une voie. Après moi, peut-être mon fils aîné ou l'un d'entre mes autres fils voudra-t-il, à son tour, perpétuer la tâche que j'aurais entreprise après vous. Qui sait si, après plusieurs septennats, les Français ne découvriront-ils pas que le principe monarchique a ses vertus ? Au fond, la qualité fondamentale de la monarchie n'est-elle pas uniquement sa loi successorale ? Les premiers Capétiens n'ont pas agi autrement. Ils se sont fait élire ; certes les bases du suffrage n'étaient pas identiques aux nôtres, mais c'étaient celles de leur époque. La société de ce temps-là était fondée sur une hiérarchie, le pouvoir temporel était lié à celui de l'Église, qui imprégnait toute la vie de la nation. Les Capétiens ont donc fondé leur pouvoir sur la notion de service, ils se sont appuyés sur une société structurée et ils ont obtenu l'appui

de l'Église, fondement moral de la société de ce temps-là. Aujourd'hui, l'ancienne hiérarchie a disparu, et l'Église ne joue plus le même rôle dans la société. Le peuple français n'a plus la même imprégnation religieuse qu'autrefois. Dans ces conditions, j'estime qu'il faut repenser tout le problème ; c'est pourquoi, je songe, après mûre réflexion, que je dois m'engager dans cette voie sans tricher, sans arrières-pensées, en toute clarté. Je veux que la notion de service, et non la notion de droit soit le fondement de mon action. J'estime, dans les circonstances présentes, qu'il est indispensable que des liens soient renoués entre la nation et ma famille sur le plan le plus élevé, après... eh bien, on verra comment évolueront les choses.

Mais je crains que ce que je viens de dire vous étonne, ou peut-être vous choque. Dites-moi d'abord si vous croyez possible un rétablissement de la monarchie ? Puis vous me direz si vous voyez une orientation possible autre que celle que j'indique.

G^{al} — Personnellement, j'aurais souhaité la monarchie, vous connaissez mon sentiment à cet égard. Vous êtes le roi, oui vous l'êtes, par conséquent une restauration aurait été une bonne chose. (Silence.) »

C'est à ce point que De Gaulle hésite, trébuche, et que l'échec de sa tentative — héroïque sans doute — de métamorphose d'une France qu'il sait atteinte, sinon pourrie par deux siècles de démocratie, lui ôte un moment son courage :

« M^{sr} — La croyez-vous possible ?

Les provinciales

5, RUE PLÉNEY / LYON 1^{er}

Responsable de la publication, gérant
OLIVIER VÉRON

Conseil de rédaction
GISELLE GRÉANCE
SERGE RIVRON

Composition
CHRISTOPHE LAMBOROT

Impression
MARC PIONCHON, Lyon

Édition et abonnements
SARL LES PROVINCIALES
5, RUE PLÉNEY / 69001 LYON
TÉL. 78 39 91 11

Actionnaires principaux
O. VÉRON, G. GRÉANCE

Tarifs d'abonnement
12 numéros : 230 F (étranger : 260 FF)

DÉPÔT LÉGAL : JUIN 1994
N° 41
ISSN : 1145-363 X

C^{al} — Peut-être pas. Je le regrette. Non, je ne la crois pas possible ; les Français en sont si éloignés. Alors dans ces conditions, que puis-je faire pour vous aider ?

M^{se} — Je ne pensais pas que vous iriez jusque-là au cours de cet entretien. Je n'ai donc pas envisagé de solutions. »

La conclusion, terrible :

« En France, en dehors de vous et de moi il n'y a personne... »

Mais à partir de là, De Gaulle demeure-t-il présent, vivant au cœur de ce dialogue ? Le Prince est redevenu seul :

« C'en est pas sur le terrain de la politique que les partis trouveront leur revanche, ils ne l'ignorent pas. Toute leur stratégie consiste depuis longtemps à attirer De Gaulle sur le terrain qui est le leur : celui de la tactique, des trucages et des mensonges, pour tenter de refaire en 1967 le coup de 1879 (...)

Si le général de Gaulle ne donne pas à la nation de meilleures chances de fixer son avenir que celles qu'il lui a offertes, lui présent, en décembre 1965, ce sera la fin de notre vieux pays : De Gaulle aura écrit la dernière page de l'histoire de France (...)

Seul un homme étranger aux partis, c'est évident, peut assurer l'unité nationale, l'autorité et l'indépendance de l'État sans lesquelles il n'y aurait pas de continuité.

C'est une nécessité vitale pour le pays que cet homme-là interdise aux partis de s'emparer de nouveau de l'État et, éventuellement, à l'un d'entre eux de s'en rendre maître (...)

Un dernier entretien à l'Élysée (6 octobre 1966)

Les relations entre les deux personnages ne seront pas jusqu'à la mort du Général interrompues ; leur dernier échange de vues, s'il n'y a pas eu d'autre rencontre discrète est du 6 octobre 1966. Le Général avait pris connaissance d'une note du Prince où ses réticences sur le nouveau cours « pompidolien » des choses étaient explicites. De Gaulle répondait que c'était être bien sévère pour son premier ministre tout en excluant que celui-ci pût être son héritier :

« G^{al} — L'élection du président de la République a été dénaturée par la faute des partis politiques qui l'ont rabaisée au niveau d'une élection

législative, et puis les électeurs se sont sentis souverains, ils ont voulu marquer à De Gaulle qu'ils étaient là. (Il s'arrête, me regarde en ouvrant grand les yeux, se penchant en avant ; la voix est solennelle, elle exprime la gravité.) Vous avez raison, Monseigneur, je vous le distout net : aucun homme politique ne sera capable de se hausser au niveau des intérêts de la France. Aucun, il n'y a que vous et moi. L'avenir, c'est mon inquiétude, c'est mon angoisse ; c'est aussi votre inquiétude et votre angoisse : je comprends donc que légitimement, je dis bien légitimement, vous vous préoccupez de l'avenir (...)

Vous trouvez réellement que les partis ont repris une importance tellement grande ? Voyons, voyons, ils n'existent pas.

M^{se} — Si, ils existent, ils sont même virulents. Les opposants sont agressifs, et la majorité constitue un parti qui se situe au même niveau que les partis périmés, par ses comportements, son langage, ses méthodes. Rien n'ayant été fait pour rénover le tissu politique, pour nouer entre le pouvoir et les citoyens des liens nouveaux capables, avec le temps de se substituer aux vieilles structures, celles-ci ont repris leur importance. Si rien ne prépare les Français à affronter leur avenir, si l'on n'aménage pas les conditions pour qu'un recours soit possible, après vous ce sera un homme issu des divisions qui sortira des urnes. Qui, alors, pourra contenir les partis ? Qui ? Dites-le moi, mon Général ? Alors, c'en sera fini de la France telle que vous la comprenez et l'avez relevée. »

Ad Finem

L'héritage du paradigme et le recours aux Politiques

Si l'on ne croit pas — ou pas plus que Charles de Gaulle, et moins encore que son interlocuteur en ce merveilleux dialogue, à la légitimité naturelle et historique de la République en France, il reste à situer son sens exact et la modalité de la preuve, du témoignage qui furent ainsi apportés, et qui appartiennent, au sens le plus fort, à l'histoire de France :

Ce qui s'y démontre, c'est, au sens du Platon des Lois — et des autres dialogues politiques, le caractère de paradigme invincible de la monarchie traditionnelle et héréditaire pour la France : un exemple ou un modèle qui peut coexister avec le fait de la « république », mais en demeurant une sorte de reproche à son désordre fondamental. Et un reproche vivant, incarné, tant qu'il subsiste une dynastie légitime.

Un des derniers projets du Comte de Paris, conçu du vivant du « vice-Roi », qui lui fut soumis — et accepté de manière un peu ironique —, en appelait à l'espèce la plus intelligente des « légitimistes » qu'ait produit notre histoire nationale : celle des Politiques à l'orée du règne d'Henri IV. Ces Politiques, ennemis du plus grand mal pouvant accabler un État — la guerre

civile selon Pascal — savaient, comme nous l'avons appris en deux siècles, que la république n'est pas seulement, pour la France, le règne de l'étranger, mais la guerre civile toujours près du réveil. Le paradigme, l'image vivante et démonstrative de la succession monarchique est toujours là pour y répondre. On peut trouver piquant que, pour l'enquête préalable, enquête « moderne » et pragmatique sur la monarchie, sur le Roi qu'il faut reconnaître et faire, plutôt que n'importe quoi d'autre, le Prince — en un moment particulier — ait désigné Maurice Schumann, comme rapporteur et modérateur de cette nouvelle société des « Politiques ». Mais De Gaulle ne s'étonna pas de ce choix. Selon une note de M. Delongraye-Montier :

« En conclusion, le Général se référa aux propositions du comte de Paris, et il invita M. Schumann à répondre au souhait du Prince : "Je vous demande de faire cette enquête sur la monarchie, bien que vous ne soyez pas Maurras et qu'il ne s'agisse pas de monarchie." »

En effet la dernière enquête ne résultait que du demi-échec de la tentative gaullienne et l'enquête de Maurice Schumann (à défaut, hélas, de Maurras) pouvait

